

Annexe 1 au Règlement de l'épreuve d'admission

1 – Objectifs poursuivis pour l'ensemble des domaines, sections, options et spécialités :

Vérifier que l'étudiant atteint les socles de compétences minimaux (intelligence artistique, maîtrise technique, autonomie et créativité) et est capable d'en faire la synthèse et l'application lors de l'épreuve d'admission, dans l'esprit des spécificités de l'enseignement délivré au Conservatoire et fixée par le projet pédagogique et artistique de l'établissement.

2 – Organisation de l'épreuve

2.1 – Organisation de l'épreuve d'admission des sections formation instrumentale, formation vocale, musique ancienne, jazz :

Audition d'une durée de 10 minutes par le jury d'admission, d'œuvres ou d'extraits d'œuvres, choisis par le jury sur base de la liste remise par le candidat et jointe au dossier d'admission remis au secrétariat étudiant. Les œuvres choisies par le jury sont présentées dans l'ordre choisi par le candidat.

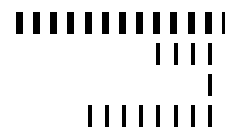
2.2 – Programme de l'épreuve d'admission : cf pages suivantes

3 – Modalités d'évaluation de l'épreuve :

Le jury détermine si les objectifs définis à l'article 1 sont rencontrés par le candidat.

Domaine – Section – Option – Spécialité auxquels se rapporte l'épreuve d'admission	Contenu de l'épreuve
Domaine : Musique Section : Formation Instrumentale Option : Cordes Spécialité : Violon, alto, violoncelle, contrebasse	2 études 3 œuvres (jouées de préférence de mémoire) 1 lecture à vue au choix du jury
Domaine de la Musique Section Formation Instrumentale Option : Cordes Spécialité : Guitare	2 études 1 œuvre de Bach 2 œuvres 1 lecture à vue au choix du jury
Domaine : Musique Section : Formation Instrumentale Option : Cordes Spécialité : Harpe	2 études ou traits d'orchestre 3 œuvres dont une classique et une partie de concerto 1 lecture à vue au choix du jury
Domaine de la Musique Section Formation Instrumentale Option : Claviers Spécialité : Orgue	1 œuvre de Bach 3 œuvres 1 étude pour clavier et pédale 1 lecture à vue au choix du jury

Domaine – Section – Option – Spécialité auxquels se rapporte l'épreuve d'admission	Contenu de l'épreuve
Domaine : Musique Section : Formation Instrumentale Option : Percussion	2 études pour petite caisse, 1 étude pour timbales 1 set-up 1 étude pour marimba 1 étude pour vibraphone (une de ces deux dernières études à 4 baguettes) ; une de ces pièces peut être présentée avec accompagnement de piano 1 lecture à vue au choix du jury
Domaine : Musique Section : Formation Instrumentale Option : Claviers Spécialité : Piano	2 études 1 prélude et fugue de Bach 3 œuvres 1 lecture à vue au choix du jury <i>Le programme sera joué entièrement de mémoire</i>
Domaine : Musique Section : Formation Instrumentale Option : Vents	3 études 3 œuvres 1 lecture à vue au choix du jury
Domaine : Musique Section : Formation Instrumentale Option : Vents Spécialité : Flûte traversière	1 mouvement d'une sonate de J.S. Bach 1 œuvre ou extrait d'œuvre des 18 ^e ou 19 ^e siècle 1 œuvre ou extrait d'œuvre contemporaine (après 1950) 3 études de styles différents mettant en valeur l'expressivité, le staccato et la vélocité 1 lecture à vue au choix du jury
Domaine : Musique Section : Formation Vocale Spécialité : Chant	1 vocalise moderne 3 classiques, dont un extrait d'oratorio 3 mélodies, dont 1 d'un compositeur belge, et les deux autres dans deux langues étrangères différentes 1 air au choix 1 lecture à vue au choix du jury



Domaine – Section – Option – Spécialité auxquels se rapporte l'épreuve d'admission	Contenu de l'épreuve
---	----------------------

<p>Domaine : Musique Section : Jazz Toutes spécialités</p>	<p>1 lecture à vue d'une œuvre inédite ; Improviser de mémoire sur une structure de blues majeur (Fa ou Si bémol concert au choix du jury) ; Jouer et improviser de mémoire sur un morceau choisi par le candidat dans chacune des trois listes ci-dessous (un morceau par liste)</p> <ol style="list-style-type: none"> Beautiful Love (ré min); Fly me to the Moon (do); Indiana (fa); Oleo (sib); There is no greater Love (sib). Caravan (fa min); Impressions (ré min); Little Sunflower (ré min); Someday my Prince will come (sib); Watermelon man (fa). Black Orpheus (la min); Blue Bossa (do min); Meditation (do); My Little Suede Shoes (mib); St Thomas (do) <p><i>Le jury se réserve le droit du choix du nombre de morceaux à exécuter par le candidat parmi les trois morceaux choisis par celui-ci.</i></p> <p>Jouer et improviser de mémoire sur un morceau au choix du candidat, autre que ceux imposés ci-avant et autre qu'un blues.</p> <p><i>Une section rythmique sera mise à la disposition du candidat par le Conservatoire, ainsi qu'un soliste pour les batteurs. Le candidat est tenu de fournir toutes les partitions nécessaires le jour de l'examen et ce, pour chacun des membres de la section rythmique ainsi que des partitions en Ut, Si bémol et Mi bémol pour le soliste accompagnant les candidats batteurs.</i></p>
<p>Domaine : Musique Section : Musique Ancienne Option : Claviers Spécialité : clavecin</p>	<p>1 pièce écrite avant 1650 1 pièce française 1 pièce de J.S. Bach 1 pièce de virtuosité 1 lecture à vue au choix du jury</p>
<p>Domaine : Musique Section : Musique Ancienne Option : Vents Spécialité : flûte à bec</p>	<p>20 minutes de répertoire au choix du candidat parmi lequel doit figurer au moins : – 1 œuvre antérieure à 1750 – 1 œuvre du 20^e ou du 21^e siècle 1 lecture à vue au choix du jury</p>
<p>Domaine : Musique Section : Musique Ancienne Option : Vents Spécialité : Basson baroque et classique, hautbois baroque, flûte traversière baroque</p>	<p>20 minutes de répertoire au choix du candidat 1 lecture à vue au choix du jury</p>
<p>Domaine : Musique Section : Musique Ancienne Option : Cordes Spécialité : Violon baroque, violoncelle baroque, viole de gambe</p>	<p>20 minutes de répertoire au choix du candidat 1 lecture à vue au choix du jury</p>

2.3 – Organisation et programme de l'épreuve d'admission de la section écriture et théorie musicale

Domaine – Section – Option – Spécialité auxquels se rapporte l'épreuve d'admission	Contenu de l'épreuve
Domaine : Musique Section : Écriture et théorie musicale Option : Direction d'orchestre (master)	Contrôle de l'oreille, diapason, accord classiques et dissonants Contrôle technique, déchiffrage à vue, au clavier, d'un fragment symphonique tonal simple Contrôle théorique, instrumentation Contrôle physique, direction d'un mouvement de symphonie au choix (se munir du CD ad hoc) <i>Entretien d'une durée de 10 minutes avec le jury d'admission sur base de l'épreuve théorique et de l'épreuve pratique, sur les intentions du candidat, ses aspirations ses buts, ainsi que sur la maîtrise de connaissances suffisantes nécessaires à la réussite des études.</i>
Domaine : Musique Section : Écriture et théorie musicale Option : Direction chorale (master)	Épreuve théorique : questions sur la connaissance de la voix et ses paramètres, sur le répertoire dans l'histoire de la musique, analyse succincte d'une partition de chœur a capella et avec accompagnement Épreuve pratique : exercice d'audition, direction (gestique) avec pianiste d'une lecture au choix, lecture d'un texte en latin, français, allemand et anglais. <i>Entretien d'une durée de 10 minutes avec le jury d'admission sur base de l'épreuve théorique et de l'épreuve pratique, sur les intentions du candidat, ses aspirations ses buts, ainsi que sur la maîtrise de connaissances suffisantes nécessaires à la réussite des études.</i>
Domaine : Musique Section : Écriture et théorie musicale Option : Composition	Présentation par le candidat de compositions écrites ou enregistrées, même inachevées. Évaluation par le jury du parcours artistique du candidat, de sa maîtrise suffisante des langages musicaux et de techniques instrumentales ou électroniques. Évaluation des connaissances générales. <i>Entretien d'une durée de 20 minutes avec le jury d'admission sur les intentions du candidat, ses aspirations, ses buts.</i>

N.B. : pour toutes les spécialités, la lecture à vue comprend un test de formation musicale

2.4 – Organisation et programme de l'épreuve d'admission du domaine du théâtre et des arts de la parole

*Audition d'une durée de 15 minutes par le jury d'admission, d'œuvres ou d'extraits d'œuvres, choisis par le jury sur base de la liste remise par le candidat, jointe au dossier d'admission remis au secrétariat étudiant.
Les œuvres choisies par le jury sont présentées dans l'ordre choisi par le candidat.*

Domaine	Contenu de l'épreuve
Domaine : Arts de la parole	2 scènes (1 moderne et 1 classique) 1 fable de La Fontaine, 1 prose moderne, 1 texte en vers réguliers 1 lecture à vue 1 entretien avec le candidat